

Le rapport trimestriel aux actionnaires de Great-West Lifeco Inc. pour le troisième trimestre de 2024, y compris son rapport de gestion et ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, est accessible sur les sites greatwestlifeco.com/fr/rapports-financiers et sedarplus.com. Les lecteurs sont priés de se reporter aux rubriques Mode de présentation, Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives et Mise en garde à l'égard des mesures financières et des ratios non conformes aux PCGR à la fin du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur les informations à fournir.

Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Great-West Lifeco annonce un bénéfice fondamental record pour le troisième trimestre de 2024

- Le bénéfice fondamental s'est chiffré à 1 061 M\$, ou 1,14 \$ par action, en hausse de 12 % par rapport au troisième trimestre de 2023.
- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies s'est chiffré à 859 M\$, ou 0,92 \$ par action, en baisse de 9 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le rendement des capitaux propres fondamental s'est établi à 17,3 %, et le rendement des capitaux propres – activités poursuivies, à 15,6 %.
- Le ratio du TSAV s'est établi à 134 %.
- La valeur comptable par action s'est chiffrée à 25,78 \$, en hausse de 7 % d'un exercice à l'autre.

Winnipeg, le 6 novembre 2024. – Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la compagnie) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le troisième trimestre de 2024.

« Nous continuons de faire progresser nos stratégies ciblées afin de générer une croissance durable et rentable pour nos actionnaires. Nous avons enregistré un bénéfice fondamental record pour un cinquième trimestre consécutif et nos résultats se situent dans la partie supérieure de la fourchette de nos objectifs financiers à moyen terme », a déclaré Paul Mahon, président et chef de la direction de Great-West Lifeco. « La dynamique sous-jacente de tous nos secteurs est solide, et nous avons mis en œuvre les mesures clés nous permettant de soutenir et d'accélérer nos stratégies de croissance au sein des exploitations américaine et canadienne. Parallèlement, la pertinence de notre approche disciplinée dans la gestion de nos activités a été démontrée par la révision des hypothèses actuarielles réalisée récemment et par son incidence positive sur nos niveaux de capital. »

Principaux points saillants financiers

Bénéfice	Trimestre			Cumul annuel	
	T3 2024	T2 2024	T3 2023	2024	2023
Bénéfice fondamental ¹	1 061 \$	1 038 \$	950 \$	3 077 \$	2 696 \$
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	859 \$	1 005 \$	936 \$	2 895 \$	2 119 \$
Bénéfice net	859 \$	1 005 \$	905 \$	2 824 \$	1 998 \$
Bénéfice par action					
Bénéfice fondamental par action ²	1,14 \$	1,11 \$	1,02 \$	3,30 \$	2,89 \$
Bénéfice net par action lié aux activités poursuivies	0,92 \$	1,08 \$	1,01 \$	3,10 \$	2,28 \$
Bénéfice net par action	0,92 \$	1,08 \$	0,97 \$	3,03 \$	2,15 \$
Rendement des capitaux propres					
Rendement des capitaux propres fondamental ^{2,3}	17,3 %	17,2 %	16,4 %		
Rendement des capitaux propres – activités poursuivies ³	15,6 %	16,2 %	11,9 %		

¹ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

² Le bénéfice fondamental par action et le rendement des capitaux propres fondamental sont des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

³ Le rendement des capitaux propres fondamental et le rendement des capitaux propres – activités poursuivies sont calculés à l'aide du bénéfice et des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires applicables pour les quatre derniers trimestres.

Le bénéfice fondamental¹ record de 1 061 M\$, ou 1,14 \$ par action ordinaire, qui représente une hausse de 12 % par rapport à 950 M\$ à l'exercice précédent, reflète la persistance de la croissance avant impôt et une hausse du bénéfice relatif au surplus dans tous les secteurs, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence de l'impôt minimum mondial (IMM) au sein du secteur Solutions de gestion du capital et des risques et de l'exploitation européenne. La croissance du bénéfice fondamental est attribuable à la hausse des honoraires nets et du bénéfice relatif à l'écart découlant de l'amélioration des marchés boursiers ainsi que de l'ajout d'Investment Planning Counsel (IPC) et de Value Partners, à la hausse du rendement des placements et aux résultats favorables au chapitre des activités de réassurance vie aux États-Unis. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par les résultats défavorables au chapitre de la mortalité à l'égard des produits collectifs au sein de l'exploitation européenne.

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies de 859 M\$, ou 0,92 \$ par action ordinaire, comparativement à 936 M\$ à l'exercice précédent, reflète l'incidence moins favorable des fluctuations des taux d'intérêt relatifs, y compris les fluctuations des écarts, et l'incidence plus défavorable sur la juste valeur de la révision des hypothèses et des mesures prises par la direction, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse du bénéfice fondamental. Les résultats pour le troisième trimestre de 2023 tiennent compte d'une baisse des valeurs des immeubles commerciaux au sein de l'exploitation européenne.

Au troisième trimestre de 2024, la compagnie a révisé certaines hypothèses actuarielles et raffiné certains modèles relativement aux passifs au titre des contrats d'assurance, ce qui a eu une incidence économique positive, soit, dans les états financiers de la compagnie, une augmentation de 305 M\$ de la marge sur services contractuels pour les produits sans participation et une incidence négative de 203 M\$ sur le bénéfice net. Cette révision des hypothèses a permis à la compagnie d'améliorer sa situation du capital, et le ratio du TSAV de la Canada Vie a augmenté de deux points. La révision des hypothèses aura une légère incidence positive sur le bénéfice fondamental à compter du début du troisième trimestre de 2024.

Faits saillants

- Bénéfice fondamental record pour un cinquième trimestre consécutif :
 - Le bénéfice fondamental par action a augmenté de 14 % pour le cumul depuis le début de l'exercice et il devrait dépasser notre objectif à moyen terme en 2024.
 - Le rendement des capitaux propres fondamental se situe dans la partie supérieure de la fourchette de l'objectif à moyen terme.
 - De solides niveaux de capital réglementaire continuent d'offrir une souplesse considérable.
- Les activités de gestion du patrimoine et de retraite continuent de stimuler la croissance dans l'ensemble de l'entreprise, et le total de l'actif administré⁴ de Lifeco a franchi la barre des 3 billions de dollars pour la première fois :
 - Forte croissance de l'actif dans chacun des secteurs opérationnels, alors que la croissance moyenne de l'actif administré⁴ d'un exercice à l'autre a été de 43 % au sein de l'exploitation canadienne⁵ et de 21 % au sein de l'exploitation européenne, tandis qu'Empower a enregistré une solide croissance moyenne de l'actif administré d'un exercice à l'autre de 16 % dans l'unité Régimes à cotisations définies et de 25 % dans l'unité Gestion du patrimoine des particuliers.
 - Au sein de l'exploitation canadienne, les souscriptions de produits individuels de fonds distincts ont augmenté de 26 % par rapport à l'exercice précédent et le total des entrées (sorties) d'actifs nettes⁶ de l'unité Produits individuels de gestion du patrimoine (en excluant IPC et Value Partners) a augmenté de 113 M\$ par rapport à l'exercice précédent et de 189 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2024. IPC et Value Partners ont fourni un apport de 407 M\$ aux entrées d'actifs nettes en 2024.
 - La Canada Vie a étendu sa portée dans le marché de masse canadien, qui était négligé, en signant au troisième trimestre de 2024 une entente de distribution avec La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada (Primerica), un agent général de gestion, qui permet aux conseillers de Primerica d'avoir accès à une sélection triée sur le volet de fonds distincts.

.../3

⁴ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

⁵ Incluant l'acquisition d'Investment Planning Counsel (IPC) et de Value Partners.

⁶ Cette mesure sert d'indicateur de la capacité de la compagnie à attirer de nouvelles affaires et à conserver les affaires existantes et comprend les flux de trésorerie liés aux fonds distincts et aux fonds communs de placement exclusifs et non exclusifs.

- Les souscriptions de produits à l'échelle internationale ont donné lieu à une croissance de 38 % des souscriptions de Gestion du patrimoine et des actifs au Royaume-Uni par rapport à l'exercice précédent, et l'actif administré de Gestion du patrimoine et des actifs a augmenté de 22 % en Irlande par rapport à l'exercice précédent.
- Empower continue de déployer sa stratégie et renforce par le fait même la confiance envers la réalisation de l'objectif de croissance du bénéfice fondamental de l'exploitation américaine pour 2024 :
 - L'exploitation américaine a enregistré une croissance solide du bénéfice fondamental de 35 % pour le trimestre.
 - Le rendement des capitaux propres fondamental a augmenté d'environ 300 points de base au cours des 12 derniers mois.
 - Les résultats d'Empower sont tributaires du rendement des marchés et des entrées nettes positives enregistrées par l'unité Gestion du patrimoine des particuliers.
 - Empower a acquis Plan Management Corporation (PMC), le créateur d'OptionTrax, un fournisseur de services et administrateur de régimes d'actionnariat numériques, ce qui a permis d'étendre les services de retraite d'Empower aux employeurs qui offrent des programmes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et d'améliorer les services de planification financière fournis par l'intermédiaire de l'unité Gestion du patrimoine des particuliers – Empower.
- L'approche disciplinée dans la gestion des activités demeure un élément clé qui contribue à la solidité et à la stabilité du rendement à long terme de la compagnie :
 - Les estimations préliminaires actuelles des pertes assurées causées par les récentes catastrophes n'atteignent pas un niveau qui laisse présager des sinistres importants. En outre, la compagnie surveille les effets potentiels des conflits géopolitiques récents, qui ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les résultats.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION SECTORIELS

Aux fins de la présentation de l'information, les résultats d'exploitation consolidés de Lifeco sont regroupés en cinq secteurs à présenter, soit l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne, le secteur Solutions de gestion du capital et des risques et l'exploitation générale de Lifeco, lesquels reflètent la structure de gestion et la structure interne de la compagnie. Pour obtenir de plus amples informations, se reporter au rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le troisième trimestre de 2024.

	Trimestre			Cumul annuel	
	T3 2024	T2 2024	T3 2023	2024	2023
Bénéfice fondamental par secteur⁷					
Exploitation canadienne	317 \$	322 \$	296 \$	941 \$	857 \$
Exploitation américaine	359	324	262	969	745
Exploitation européenne	195	206	206	598	564
Solutions de gestion du capital et des risques	210	190	198	595	558
Exploitation générale de Lifeco	(20)	(4)	(12)	(26)	(28)
Total du bénéfice fondamental⁷	1 061 \$	1 038 \$	950 \$	3 077 \$	2 696 \$
Bénéfice net lié aux activités poursuivies par secteur					
Exploitation canadienne	460 \$	335 \$	414 \$	1 148 \$	795 \$
Exploitation américaine	307	274	244	814	575
Exploitation européenne	115	201	25	503	167
Solutions de gestion du capital et des risques	9	155	265	424	618
Exploitation générale de Lifeco	(32)	40	(12)	6	(36)
Total du bénéfice net lié aux activités poursuivies	859 \$	1 005 \$	936 \$	2 895 \$	2 119 \$
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées	–	–	(31)	(115)	(121)
Profit net à la cession d'activités abandonnées	–	–	–	44	–
Total du bénéfice net	859 \$	1 005 \$	905 \$	2 824 \$	1 998 \$

⁷ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

EXPLOITATION CANADIENNE

- **Bénéfice fondamental de 317 M\$ et bénéfice net de 460 M\$ pour l'exploitation canadienne au troisième trimestre** – Le bénéfice fondamental a augmenté de 21 M\$, ou 7 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour s'établir à 317 M\$, ce qui reflète l'augmentation des honoraires nets et du bénéfice relatif à l'écart découlant de l'ajout d'IPC et de Value Partners et de l'amélioration des marchés boursiers, ainsi que l'amélioration des résultats au chapitre du crédit et la hausse du bénéfice relatif au surplus. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par la diminution de la MSC comptabilisée à l'égard des services fournis dans l'unité Assurance et rentes en raison de la révision des hypothèses actuarielles.

EXPLOITATION AMÉRICAINE

- **Bénéfice fondamental de 264 M\$ US (359 M\$) et bénéfice net lié aux activités poursuivies de 225 M\$ US (307 M\$) pour l'exploitation américaine au troisième trimestre** – Le bénéfice fondamental s'est établi à 264 M\$ US, en hausse de 69 M\$ US, ou 35 %, par rapport au troisième trimestre de 2023, principalement en raison d'une augmentation des honoraires attribuable à la croissance des activités et à l'augmentation des niveaux des marchés boursiers, ainsi que de la hausse du bénéfice relatif aux actifs couvrant le surplus, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des taux créditeurs et l'augmentation des charges d'exploitation découlant de la croissance.

EXPLOITATION EUROPÉENNE

- **Bénéfice fondamental de 195 M\$ et bénéfice net de 115 M\$ pour l'exploitation européenne au troisième trimestre** – Le bénéfice fondamental s'est établi à 195 M\$, soit une diminution de 11 M\$, ou 5 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, qui s'explique principalement par les résultats défavorables au chapitre de la mortalité à l'égard des produits collectifs au Royaume-Uni, par les incidences fiscales enregistrées à l'exercice précédent en Allemagne, qui ne se sont pas reproduites, ainsi que par une hausse du taux d'imposition effectif en raison de la mise en œuvre de l'IMM. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par la hausse des honoraires au Royaume-Uni et en Irlande ainsi que par l'incidence favorable des activités de négociation au Royaume-Uni. Selon un taux de change constant et avant impôt, le bénéfice fondamental a augmenté de 10 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

SOLUTIONS DE GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES

- **Bénéfice fondamental de 210 M\$ et bénéfice net de 9 M\$ pour le secteur Solutions de gestion du capital et des risques au troisième trimestre** – Le bénéfice fondamental a augmenté de 12 M\$, ou 6 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour se chiffrer à 210 M\$, car les résultats favorables en ce qui concerne les sinistres au chapitre des activités d'assurance vie aux États-Unis et la hausse du bénéfice relatif au surplus ont été contrebalancés en partie par l'incidence de l'IMM. Compte non tenu de l'incidence de l'IMM de 26 M\$, le bénéfice fondamental a augmenté de 19 % par rapport au troisième trimestre de 2023.

DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Le conseil d'administration a approuvé le versement d'un dividende trimestriel de 0,555 \$ par action sur les actions ordinaires de Lifeco payable le 31 décembre 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 décembre 2024.

De plus, le conseil d'administration a approuvé le versement des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées de Lifeco de la manière suivante :

Actions privilégiées de premier rang	Montant par action
Série G	0,3250 \$
Série H	0,30313 \$
Série I	0,28125 \$
Série L	0,353125 \$
Série M	0,3625 \$
Série N	0,109313 \$
Série P	0,3375 \$
Série Q	0,321875 \$
Série R	0,3000 \$
Série S	0,328125 \$
Série T	0,321875 \$
Série Y	0,28125 \$

Les dividendes dont il est question ci-dessus sont des dividendes admissibles aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

Conférence téléphonique portant sur le troisième trimestre

La conférence téléphonique et la webémission audio portant sur le troisième trimestre de Lifeco auront lieu le jeudi 7 novembre 2024 à 10 h (heure de l'Est).

La webdiffusion en direct de la conférence téléphonique sera accessible sur le site [Troisième trimestre de 2024 – Webémission et conférence téléphonique \(greatwestlifeco.com/fr\)](#) ou en composant le 1 844 763-8274 (sans frais) ou le 1 647 484-8814 pour les participants internationaux.

Il sera possible d'écouter la conférence téléphonique après l'événement en consultant notre site Web ou bien en composant le 1 855 669-9658 (sans frais au Canada) ou le 1 877 344-7529 (sans frais aux États-Unis) et en utilisant le code d'accès 6085380.

Vous trouverez ci-jointes les principales données financières.

GREAT-WEST LIFECO INC.

Great-West Lifeco est une société de portefeuille internationale basée au Canada spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance vie, l'assurance maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe sous les marques de la Canada Vie, d'Empower et d'Irish Life. Au début de 2024, ses sociétés comptaient plus de 32 250 employés, 106 000 relations conseillers et des milliers de partenaires de la distribution – tous au service d'environ 40 millions de relations clients.

Les actions de Great-West Lifeco se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole GWO, et la compagnie est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Pour en apprendre davantage, consultez le site greatwestlifeco.com/fr.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Lifeco pour les périodes closes le 30 septembre 2024 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), sauf indication contraire, et constituent la base des chiffres présentés dans le présent communiqué, sauf indication contraire.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse renferme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », « objectif », « cible », « potentiel », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives, futures ou conditionnelles de ces termes. Les déclarations prospectives peuvent aussi porter, notamment, sur la compagnie et son exploitation, ses activités (y compris la répartition des activités), sa situation financière, sa performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance, les objectifs financiers à moyen terme et les objectifs en matière de bénéfice fondamental pour les activités d'Empower), la contribution aux bénéfices attendue de l'exploitation américaine de la compagnie, ses stratégies et ses perspectives, les coûts et les avantages attendus des acquisitions et dessaisissements (y compris le calendrier des activités d'intégration et le calendrier et l'étendue des synergies en matière de produits et de charges), les dépenses ou les investissements prévus (notamment les investissements dans l'infrastructure technologique et dans les capacités et solutions numériques, ainsi que les investissements dans les partenariats stratégiques), la création de valeur et la réalisation des occasions de croissance, les montants prévus des dividendes, les réductions de coûts et les économies prévues, les activités prévues en matière de gestion du capital et l'utilisation prévue du capital, l'estimation des sensibilités au risque relatif à la suffisance du capital, la conjoncture mondiale prévue, les effets potentiels des catastrophes, les effets potentiels des conflits géopolitiques et l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation sur la stratégie d'affaires et les objectifs de croissance de la compagnie.

Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance, des fonds communs de placement et des solutions de retraite. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Plus particulièrement, en établissant son objectif de réaliser une croissance du bénéfice fondamental de 15 % à 20 % pour Empower en 2024, la direction a supposé la réalisation des synergies relatives aux produits avant impôt de 20 M\$ US liées à l'acquisition de Prudential d'ici la fin de 2024, en plus de supposer que le rendement des titres de capitaux propres, les taux d'intérêt et les marchés du crédit au cours de la période considérée seraient conformes aux attentes de la direction, qui prennent en considération les données de marché actuelles, mais qui ne tiennent pas compte des pertes de valeur liées au crédit. Pour formuler notre

évaluation de l'exposition potentielle de la compagnie à l'impôt sur le résultat du Pilier Deux et nos attentes quant à l'incidence du Pilier Deux sur notre taux d'imposition effectif et sur notre bénéfice fondamental, la direction s'est appuyée sur son interprétation des lois pertinentes.

Elle a également pris comme point de départ la répartition de ses activités et la croissance de son bénéfice fondamental à l'heure actuelle, conformément aux objectifs de la direction en matière de bénéfice fondamental énoncés dans le rapport de gestion annuel de 2023 de la compagnie. Dans tous les cas, l'écart potentiel entre les résultats réels et ceux présentés dans les déclarations prospectives peut dépendre de plusieurs facteurs, faits nouveaux et hypothèses, ce qui comprend, de façon non limitative, la capacité d'intégrer les acquisitions et d'en tirer parti en réalisant les avantages et les synergies prévus, la réalisation des synergies en matière de charges et des objectifs de rétention des clients liés à l'acquisition des activités de retraite de Prudential, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à les adapter ou les recalibrer au besoin, la réputation de la compagnie, la concurrence, les hypothèses relatives aux ventes, aux prix et aux honoraires, le comportement des clients (y compris les cotisations, les rachats, les retraits et les taux de déchéance), les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les charges, les ententes de réassurance, les marchés boursiers et financiers mondiaux (y compris l'accès continu aux marchés boursiers, aux marchés des titres d'emprunt et aux instruments de crédit à des conditions propices à la faisabilité économique), les tensions géopolitiques et les répercussions économiques connexes, les taux d'intérêt et les taux de change, les niveaux d'inflation, les besoins de liquidités, la valeur des placements et les ventilations d'actifs, les activités de couverture, la situation financière des secteurs et des émetteurs compris dans le portefeuille de placements de la compagnie, les notations, les impôts, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les hypothèses à l'égard des tiers fournisseurs, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements de méthodes comptables et l'incidence de l'application de changements de méthodes comptables futurs, les changements de normes actuarielles, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers fournisseurs de services, les changements significatifs imprévus à l'égard des installations et des relations avec les clients et les employés de la compagnie, le niveau des efficacités administratives et opérationnelles, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.

Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion annuel de 2023 de la compagnie aux rubriques Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques, ainsi que dans la notice annuelle de la compagnie datée du 14 février 2024, à la rubrique Facteurs de risque. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse www.sedarplus.com. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Mise en garde à l'égard des mesures financières et des ratios non conformes aux PCGR

Le présent communiqué de presse contient certaines mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) et certains ratios non conformes aux PCGR, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental (perte fondamentale) », « bénéfice fondamental (perte fondamentale) (en dollars américains) », « bénéfice fondamental : résultat des activités d'assurance », « bénéfice fondamental : résultat net des activités de placement », « actif géré » et « actif administré ». Les ratios non conformes aux PCGR sont désignés, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental par action ordinaire », « rendement des capitaux propres fondamental », « ratio de distribution fondamental » et « taux d'imposition effectif – bénéfice fondamental – détenteurs d'actions ordinaires ». Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux PCGR (les normes IFRS). Toutefois, ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR (les normes IFRS) et ne peuvent être comparés directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent communiqué de presse pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures conformes aux PCGR, ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure et ratio.

Sources et renseignements :

Relations avec les médias :

Leezann Freed-Lobchuk

204 946-4576

media.relations@canadavie.com

Relations avec les investisseurs :

Shubha Khan

416 552-5951

shubha.khan@canadavie.com

POINTS SAILLANTS FINANCIERS (non audité)
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Principales données financières consolidées

	Aux et pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2024	30 juin 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Bénéfice fondamental ¹	1 061 \$	1 038 \$	950 \$	3 077 \$	2 696 \$
Bénéfice net lié aux activités poursuivies ²	859	1 005	936	2 895	2 119
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires	859	1 005	905	2 824	1 998
Par action ordinaire					
De base :					
Bénéfice fondamental ³	1,14	1,11	1,02	3,30	2,89
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	0,92	1,08	1,01	3,10	2,28
Bénéfice net	0,92	1,08	0,97	3,03	2,15
Dividendes versés	0,555	0,555	0,520	1,665	1,560
Valeur comptable ²	25,78	25,36	24,01		
Rendement des capitaux propres fondamentals ³	17,3 %	17,2 %	16,4 %		
Rendement des capitaux propres – activités poursuivies ²	15,6 %	16,2 %	11,9 %		
Ratio de distribution fondamentals ³	48,7 %	50,0 %	51,0 %		
Ratio de distribution ²	60,3 %	51,4 %	53,5 %		
Ratio de levier financier ⁴	29 %	29 %	31 %		
Total de l’actif selon les états financiers	779 741 \$	749 562 \$	680 010 \$		
Total de l’actif géré ¹	1 004 183	961 501	1 032 857		
Total de l’actif administré ¹	3 110 284	2 929 042	2 628 364		
Total de la marge sur services contractuels (déduction faite des contrats de réassurance détenus)	13 517 \$	13 008 \$	13 054 \$		
Total des capitaux propres	31 311 \$	30 870 \$	29 529 \$		
Ratio du TSAV consolidé de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie ⁵	134 %	130 %	128 %		

¹ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

² Se reporter à la rubrique Glossaire du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le troisième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition de cette mesure.

³ Cette mesure est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

⁴ Dans le calcul du ratio de levier financier, le solde après impôt de la marge sur services contractuels (MSC) pour les produits sans participation est inclus dans le dénominateur, excluant la MSC associée aux garanties liées aux fonds distincts, ce qui reflète le fait que la MSC représente le bénéfice futur et qu’elle est considérée comme étant du capital disponible en vertu du TSAV. Ces ratios sont des estimations fondées sur les données disponibles.

⁵ Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d’assurance-vie (TSAV) est fondé sur les résultats consolidés de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie, la principale filiale en exploitation de Lifeco au Canada. Le ratio du TSAV est calculé conformément à la ligne directrice sur le Test de suffisance du capital des sociétés d’assurance-vie du Bureau du surintendant des institutions financières. Se reporter à la rubrique Gestion et suffisance du capital du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le troisième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements.

BÉNÉFICE FONDAMENTAL ET BÉNÉFICE NET

Le bénéfice fondamental et le bénéfice net consolidés de Lifeco comprennent le bénéfice fondamental et le bénéfice net de la Canada Vie (et de ses filiales en exploitation), ainsi que ceux d'Empower et de PanAgora Asset Management, auxquels s'ajoutent les résultats d'exploitation de l'exploitation générale de Lifeco. Le bénéfice net comprend également le bénéfice de Putnam Investments présenté dans les activités abandonnées.

Pour une description détaillée du bénéfice fondamental, se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document et du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le troisième trimestre de 2024.

Bénéfice fondamental¹ et bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires par secteur

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2024	30 juin 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Bénéfice fondamental (perte fondamentale)¹					
Exploitation canadienne	317 \$	322 \$	296 \$	941 \$	857 \$
Exploitation américaine	359	324	262	969	745
Exploitation européenne	195	206	206	598	564
Solutions de gestion du capital et des risques	210	190	198	595	558
Exploitation générale de Lifeco	(20)	(4)	(12)	(26)	(28)
Bénéfice fondamental de Lifeco¹	1 061 \$	1 038 \$	950 \$	3 077 \$	2 696 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes ²	41 \$	28 \$	153 \$	176 \$	(94) \$
Profits (pertes) au titre des autres éléments du résultat global réalisés à la suite du rééquilibrage des actifs	—	—	—	—	(121)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction ²	(203)	39	(106)	(165)	(103)
Autres incidences non liées aux marchés ³	(40)	(100)	(61)	(193)	(259)
Éléments exclus du bénéfice fondamental de Lifeco	(202) \$	(33) \$	(14) \$	(182) \$	(577) \$
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies²					
Exploitation canadienne	460 \$	335 \$	414 \$	1 148 \$	795 \$
Exploitation américaine	307	274	244	814	575
Exploitation européenne	115	201	25	503	167
Solutions de gestion du capital et des risques	9	155	265	424	618
Exploitation générale de Lifeco	(32)	40	(12)	6	(36)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies de Lifeco²	859 \$	1 005 \$	936 \$	2 895 \$	2 119 \$
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées	—	—	(31)	(115)	(121)
Profit net à la cession d'activités abandonnées	—	—	—	44	—
Bénéfice net de Lifeco – détenteurs d'actions ordinaires	859 \$	1 005 \$	905 \$	2 824 \$	1 998 \$

¹ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

² Se reporter à la rubrique Glossaire du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le troisième trimestre de 2024 pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition de cette mesure.

³ Les autres incidences non liées aux marchés comprennent les incidences de la transformation des activités (y compris les coûts de restructuration et d'intégration ainsi que les coûts d'acquisition et de dessaisissement), l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et l'incidence des modifications des lois fiscales.

MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Mesures financières non conformes aux PCGR

La compagnie utilise plusieurs mesures non conformes aux PCGR pour évaluer sa performance globale et chacune de ses unités d'exploitation. Une mesure financière est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR aux fins des lois canadiennes sur les valeurs mobilières si elle est présentée autrement que conformément aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) utilisés aux fins de la préparation des états financiers consolidés de la compagnie. Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs peuvent se servir de ces mesures financières pour mieux comprendre comment la direction perçoit le rendement sous-jacent des activités de la compagnie.

Bénéfice fondamental (perte fondamentale)

Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) reflète le point de vue de la direction sur la performance sous-jacente de la compagnie et offre une autre mesure pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS.

Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) exclut les éléments suivants du bénéfice net présenté selon les normes IFRS :

- Les incidences liées aux marchés, lorsque les rendements réels des marchés au cours de la période considérée diffèrent des rendements prévus à long terme;
- La révision des hypothèses actuarielles et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs;
- Les incidences de la transformation des activités, qui incluent les coûts d'acquisition et de dessaisissement ainsi que les coûts de restructuration et d'intégration;
- Les règlements juridiques significatifs, les charges pour perte de valeur significatives liées au goodwill et aux immobilisations incorporelles, les incidences des pertes de valeur liées aux modifications des taux d'imposition sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé et autres éléments fiscaux, les profits nets, pertes nettes ou coûts nets liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise et le bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées;
- Les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- L'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs couvrant le surplus et des passifs;
- L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions;
- Les autres éléments qui, lorsqu'ils sont déduits, aident à expliquer la performance sous-jacente de la compagnie.

Lifeco

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2024	30 juin 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Bénéfice fondamental	1 061 \$	1 038 \$	950 \$	3 077 \$	2 696 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental de Lifeco					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	46 \$	45 \$	191 \$	227 \$	(110) \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(5)	(17)	(38)	(51)	16
Profits (pertes) au titre des autres éléments du résultat global réalisés à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	—	—	—	—	(158)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	—	—	—	37
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	(235)	2	(125)	(230)	(121)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	32	37	19	65	18
Incidences de la transformation des activités (avant impôt) ¹	(7)	(36)	(33)	(110)	(203)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	3	7	8	28	48
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt) ¹	(47)	(52)	(48)	(149)	(140)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	11	15	12	38	36
Incidence des modifications des lois fiscales (avant impôt) ¹	—	—	—	—	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	—	(34)	—	—	—
Total avant impôt des éléments exclus du bénéfice fondamental	(243) \$	(41) \$	(15) \$	(262) \$	(732) \$
Incidence sur l'impôt sur le résultat des éléments exclus du bénéfice fondamental	41	8	1	80	155
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	859 \$	1 005 \$	936 \$	2 895 \$	2 119 \$
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées (après impôt)	—	—	(31)	(115)	(121)
Profit net à la cession d'activités abandonnées (après impôt)	—	—	—	44	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	859 \$	1 005 \$	905 \$	2 824 \$	1 998 \$

¹ Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Exploitation canadienne

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2024	30 juin 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Bénéfice fondamental	317 \$	322 \$	296 \$	941 \$	857 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	58 \$	35 \$	204 \$	186 \$	(35) \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(15)	(10)	(57)	(51)	10
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	147	1	(34)	157	(30)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(41)	—	10	(44)	9
Incidences de la transformation des activités (avant impôt) ¹	(4)	(9)	(1)	(36)	(4)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	1	2	—	9	1
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt) ¹	(4)	(8)	(6)	(19)	(18)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	1	2	2	5	5
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	460 \$	335 \$	414 \$	1 148 \$	795 \$

¹ Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Exploitation américaine

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2024	30 juin 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Bénéfice fondamental	359 \$	324 \$	262 \$	969 \$	745 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	(1) \$	(2) \$	27 \$	6 \$	18 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	1	(5)	(1)	(5)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	(29)	—	—	(29)	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	6	—	—	6	—
Incidences de la transformation des activités (avant impôt) ¹	(2)	(27)	(18)	(73)	(139)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	1	5	5	18	34
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt) ¹	(36)	(39)	(36)	(112)	(105)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	9	12	9	30	27
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	307 \$	274 \$	244 \$	814 \$	575 \$
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées (après impôt)	—	—	(31)	(115)	(121)
Profit net à la cession d'activités abandonnées (après impôt)	—	—	—	44	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	307 \$	274 \$	213 \$	743 \$	454 \$

¹ Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Exploitation européenne

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2024	30 juin 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Bénéfice fondamental	195 \$	206 \$	206 \$	598 \$	564 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	(30) \$	13 \$	(152) \$	(32) \$	(207) \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	7	(5)	24	5	24
Profits (pertes) au titre des autres éléments du résultat global réalisés à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	—	—	—	—	(158)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	—	—	—	37
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	(69)	(2)	(45)	(71)	(40)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	18	—	8	18	7
Incidences de la transformation des activités (avant impôt) ¹	(1)	—	(14)	(1)	(60)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	1	—	3	1	13
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt) ¹	(7)	(5)	(6)	(18)	(17)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	1	1	1	3	4
Incidence des modifications des lois fiscales (avant impôt) ¹	—	—	—	—	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	—	(7)	—	—	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	115 \$	201 \$	25 \$	503 \$	167 \$

¹ Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Solutions de gestion du capital et des risques

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2024	30 juin 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Bénéfice fondamental	210 \$	190 \$	198 \$	595 \$	558 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	34 \$	(6) \$	112 \$	77 \$	125 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	(2)	—	(6)	(16)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	(284)	(1)	(46)	(291)	(51)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	49	1	1	49	2
Incidence des modifications des lois fiscales (avant impôt) ¹	—	—	—	—	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat ¹	—	(27)	—	—	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	9 \$	155 \$	265 \$	424 \$	618 \$

¹ Inclus dans les autres incidences non liées aux marchés.

Exploitation générale de Lifeco

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2024	30 juin 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Bénéfice fondamental (perte fondamentale)	(20) \$	(4) \$	(12) \$	(26) \$	(28) \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale)					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	(15) \$	5 \$	— \$	(10) \$	(11) \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	3	(1)	—	2	3
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	—	4	—	4	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	36	—	36	—
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	(32) \$	40 \$	(12) \$	6 \$	(36) \$

Actif géré et actif administré

L'actif géré et l'actif administré sont des mesures non conformes aux PCGR qui constituent des indicateurs de la taille et du volume de l'ensemble des activités de la compagnie. Les services administratifs représentent un secteur important des activités générales de la compagnie et doivent être pris en compte lorsque les volumes, les tailles et les tendances sont comparés.

Le total de l'actif administré inclut le total de l'actif selon les états financiers, l'actif des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels et les autres actifs administrés.

Lifeco

	30 sept. 2024	30 juin 2024	30 sept. 2023
Total de l'actif selon les états financiers¹	779 741 \$	749 562 \$	680 010 \$
Activités poursuivies – autres actifs gérés	224 442	211 939	199 821
Activités abandonnées – autres actifs gérés	—	—	153 026
Total de l'actif géré¹	1 004 183 \$	961 501 \$	1 032 857 \$
Autres actifs administrés	2 106 101	1 967 541	1 595 507
Total de l'actif administré¹	3 110 284 \$	2 929 042 \$	2 628 364 \$

¹ Les chiffres comparatifs comprennent les actifs détenus en vue de la vente et les autres actifs gérés liés aux activités abandonnées de Putnam Investments.

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou selon une représentation similaire qui n'est pas présentée dans les états financiers de la compagnie et qui contient une ou plusieurs mesures financières non conformes aux PCGR comme composantes. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs.

Tous les ratios non conformes aux PCGR présentés par la compagnie utilisent le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) à titre de composante non conforme aux PCGR. Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) reflète le point de vue de la direction sur la performance sous-jacente de la compagnie et offre une autre mesure pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS.

- **Ratio de distribution fondamental** – Les dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires sont divisés par le bénéfice fondamental (la perte fondamentale).
- **Bénéfice fondamental par action** – Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) pour la période est divisé par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation pour la période.
- **Rendement des capitaux propres fondamental** – Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) des quatre derniers trimestres est divisé par les capitaux propres moyens attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires pour les quatre derniers trimestres. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des unités d'exploitation.